



PROCÈS-VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DE RACINE

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Racine, tenue le 7 mars 2022 à 19 h au Centre communautaire de Racine, situé au 136 route 222, Municipalité de Racine.

Sont présents :

Maire	Mario Côté
Conseiller district N° 1	Nicolas Turcotte
Conseillère district N° 2	Lilian Steudler
Conseiller district N° 3	André Courtemanche
Conseiller district N° 4	Michel Bergeron
Conseiller district N° 5	Adrien Steudler
Conseillère district N° 6	Louise Lafrance Lecours

Assiste également à la séance :

Lyne Gaudreau, directrice générale et greffière-trésorière

Les membres présents forment le quorum.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES

La séance ordinaire est ouverte à 19 h par monsieur Mario Côté, maire de Racine.

Lyne Gaudreau, directrice générale et greffière-trésorière, fait fonction de secrétaire.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2022

3.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 février 2022

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 MINUTES MAXIMUM)

5. ADMINISTRATION

5.1 Adoption des comptes à payer au 4 mars 2022

6. CORRESPONDANCE

7. RÈGLEMENTS

7.1 Avis de motion et présentation du règlement n°348-03-2022 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 420 000 \$

7.2 Avis de motion et présentation du règlement n°349-03-2022 modifiant les règlements numéro 329-02-2021 et 337-05-2021 concernant les limites de vitesse sur le territoire de la Municipalité de Racine

8. RÉOLUTIONS

8.1 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

8.2 Signature – Entente de services – Canton de Valcourt (Entretien du chemin du 3e-Rang Sud)



- 8.3 Paiement des contributions aux organismes
- 8.4 Soumission – Installation des poteaux à la surface multifonctionnelle
- 8.5 Soumission – Nivelage
- 8.6 Soumission – Abat-poussière
- 8.7 Soumission – Balayage des rues
- 8.8 Soumission - Fauchage
- 8.9 Achat – Bac de récupération de polystyrène
- 8.10 Modification de la programmation de la TECQ 2019-2023
- 8.11 Offre de services – Architecte
- 8.12 Résolution d'appui du projet de l'école primaire Notre-Dame-de-Montjoie dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur (PSIRSSES)

9. PÉRIODE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES

- 9.1 Appel à tous – Comité de toponymie

10. DEUXIÈME PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 MINUTES MAXIMUM)

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-03-043

ATTENDU la lecture de l'ordre du jour par monsieur le maire Mario Côté ;

Il est proposé par monsieur André Courtemanche, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le projet d'ordre du jour soit accepté avec les modifications suivantes :

- Retrait du point 8.11;
- Ajout des points suivants :
 - Résolution de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)
 - Les élus-es municipaux québécois solidaires du peuple ukrainien (8.2)
 - Signature de l'entente – Projet Nouveaux Horizons (8.13)
 - Congrès annuel 2022 de la Fédération québécoise des municipalités (8.14)

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2022

2022-03-044

ATTENDU QUE chacun des membres de ce conseil déclare et reconnaît avoir reçu et lu, avant ce jour, copie du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 février 2022.

Il est proposé par madame Louise Lafrance Lecours, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :



QUE la secrétaire soit, par la présente, exemptée de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2022 et que le procès-verbal de la séance soit accepté avec les corrections demandées

3.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 février 2022

2022-03-045

ATTENDU QUE chacun des membres de ce conseil déclare et reconnaît avoir reçu et lu, avant ce jour, copie du procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 15 février 2022.

Il est proposé par monsieur Michel Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la secrétaire soit, par la présente, exemptée de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 février 2022 et que le procès-verbal de la séance soit accepté tel que rédigé.

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 MINUTES MAXIMUM)

La période de questions débute à 19 h 05 et se termine à 19 h 14.

Les points suivants ont été discutés :

- Chemin Desmarais – Entretien printanier;
- Déneigement – Secteur Flodden, Desmarais;
- Règlement d'emprunt – Chemin Flodden.

5. ADMINISTRATION

5.1 Adoption de la liste des comptes à payer au 4 mars 2022

2022-03-046

Il est proposé par monsieur Nicolas Turcotte, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la liste des comptes à payer, d'une somme de quarante-deux mille trois cent vingt-neuf dollars et trente-trois cents (42 329,33 \$), couvrant la période du 1^{er} février au 4 mars 2022, soit adoptée.

6. CORRESPONDANCE

La liste des correspondances reçues au mois de février 2022 est remise aux membres du conseil.

7. RÈGLEMENTS

7.1 Avis de motion et présentation du règlement n°348-03-2022 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 420 000 \$

2022-03-047

Avis vous est par les présentes donné par monsieur Nicolas Turcotte, conseiller, qu'à une prochaine séance du conseil municipal, sera adopté le règlement numéro 348-03-2022 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 420 000 \$.

Conformément à l'article 445 du Code municipal, une présentation du projet de Règlement N° 348-03-2022 a été effectuée par le président d'assemblée.



Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, et des copies du Règlement ont été mises à la disposition du public, le tout conformément à la loi.

7.2 Avis de motion et présentation du règlement n°349-03-2022 modifiant les règlements numéro 329-02-2021 et 337-05-2021 concernant les limites de vitesse sur le territoire de la Municipalité de Racine

2022-03-048

Avis vous est par les présentes donné par madame Louise Lafrance Lecours, conseillère, qu'à une prochaine séance du conseil municipal, sera adopté le règlement numéro 349-03-2022 modifiant les règlements numéro 329-02-2021 et 337-05-2021 concernant les limites de vitesse sur le territoire de la Municipalité de Racine.

Conformément à l'article 445 du Code municipal, une présentation du projet de Règlement N° 349-03-2022 a été effectuée par le président d'assemblée.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, et des copies du Règlement ont été mises à la disposition du public, le tout conformément à la loi.

8. RÉOLUTIONS

8.1 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

2022-03-049

ATTENDU QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

ATTENDU QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

ATTENDU QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

ATTENDU QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

ATTENDU QU' il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée.

Il est proposé par madame Lilian Steudler, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le 17 mai soit proclamé Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie et cette journée soit soulignée en tant que telle.



8.2 Résolution de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) - Les élus·es municipaux québécois solidaires du peuple ukrainien

2022-03-050

- ATTENDU QUE la Fédération de Russie a envahi militairement la république d'Ukraine;
- ATTENDU QUE la Fédération de Russie a, se faisant, violé les règles internationales du respect de l'intégrité des frontières nationales et provoque la mort de milliers de personnes et l'exode de citoyens ukrainiens;
- ATTENDU QU' à notre époque, la solution militaire est inacceptable pour régler les conflits entre nations;
- ATTENDU QUE les élus·es municipaux et le peuple québécois sont profondément affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes;
- ATTENDU QUE la volonté des élus·es municipaux du Québec d'exprimer leur désapprobation la plus totale de cette situation et du recours aux armes pour régler les conflits;
- ATTENDU QUE la volonté des élus·es municipaux et de la population québécoise d'exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien;
- ATTENDU QUE les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux Québécois envers le peuple ukrainien, notamment à travers des dons à la Croix-Rouge canadienne;

Il est proposé par monsieur Michel Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- QUE la municipalité de Racine condamne avec la plus grande fermeté l'invasion de l'Ukraine par la Russie;
- QUE la municipalité joigne sa voix au concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie;
- QUE la municipalité demande au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse;
- QUE la municipalité invite ses citoyens à participer à l'effort de solidarité envers le peuple ukrainien;
- QUE la municipalité déclare son intérêt à contribuer à cet effort collectif et humanitaire et invite tous les groupes et intervenants à se mobiliser pour organiser l'accueil de ces personnes réfugiées sur notre territoire;
- QU' un don d'un montant de 500 \$ soit fait à la Croix-Rouge canadienne au nom de la Municipalité afin de contribuer aux efforts humanitaires;



QUE copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, à la ministre des Affaires étrangères, Mme Mélanie Joly, au premier ministre du Québec, M. François Legault, à l'ambassade de la République d'Ukraine, à l'ambassade de la Fédération de Russie, à la Fédération québécoise des municipalités et aux médias régionaux et nationaux.

8.3 Signature – Entente de services – Canton de Valcourt (Entretien du chemin du 3e-Rang Sud)

2022-03-051

ATTENDU QUE la Municipalité de Racine a déjà une entente de services avec le Canton de Valcourt visant le chemin du 3^e-Rang ;

ATTENDU QUE l'entente actuelle demande des amendements.

Il est proposé par monsieur André Courtemanche, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil accepte l'entente de services amendée avec le Canton de Valcourt visant le chemin du 3^e-Rang;

QUE madame Lyne Gaudreau, directrice générale, et monsieur Mario Côté, maire, soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité.

8.4 Paiement des contributions aux organismes

2022-03-052

ATTENDU QUE la municipalité accorde annuellement des contributions aux organismes sur son territoire.

Il est proposé par monsieur Michel Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les contributions suivantes soient accordées aux organismes mentionnés ci-dessous :

AFÉAS	500 \$
Association de protection du lac Brompton (APLB)	25 000 \$
Association des propriétaires du lac Miller (APLM)	2 500 \$
Association du lac Brais (LACPEB)	3 000 \$
Brio Desjardins	2 000 \$
Centre d'action bénévole de Valcourt (CABV)	7 868 \$
Fête nationale	5 000 \$
FADOQ	2 000 \$
Je rencontre Racine	195 \$
La Farandole	3 000 \$
Le Marché Locavore	4 000 \$
Les Loisirs de Racine inc.	9 300 \$
Maison des Jeunes L'Initiative	2 500 \$
Service de garde – École Notre-Dame-de-Montjoie	4 000 \$
Société du patrimoine de Racine pour la Maison de la culture	3 800 \$



2022-03-053

8.5 Soumission – Installation des poteaux à la surface multifonctionnelle

Il est proposé par madame Louise Lafrance Lecours, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité attribue le contrat pour l'installation des poteaux de la surface multifonctionnelle à Entreprises Daniel Fontaine pour un montant de cinq mille quatre cent soixante dollars (5 460 \$) excluant les taxes applicables.

2022-03-054

8.6 Soumission — Nivelage

ATTENDU QU' il y a lieu d'effectuer le nivelage des chemins sur le territoire de la Municipalité;

ATTENDU les deux soumissions reçues;

ATTENDU QUE Nivelage Stéphane Beauchemin est le plus bas soumissionnaire.

Il est proposé par monsieur André Courtemanche, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité attribue le contrat de nivelage des chemins à Nivelage Stéphane Beauchemin pour le prix horaire de cent quarante dollars (140 \$) excluant les taxes applicables.

2022-03-055

8.7 Soumission — Abat-poussière

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite effectuer des travaux d'épandage comprenant la fourniture d'abat-poussière;

ATTENDU les deux soumissions reçues;

ATTENDU QUE la Municipalité se doit de respecter une rotation des fournisseurs lorsque la situation le permet, conformément à sa réglementation de gestion contractuelle;

ATTENDU QUE la compagnie Somavrac travaille de concert avec la firme responsable des travaux de nivelage des chemins, Nivelage Stéphane Beauchemin.

Il est proposé par monsieur Nicolas Turcotte, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité octroie le contrat de l'épandage et la fourniture d'abat-poussière à Somavrac au prix de 0,322 \$ par litre pour une quantité requise de 137 198 litres.

2022-03-056

8.8 Soumission — Balayage des rues

ATTENDU QU' il y a lieu d'effectuer des travaux de balayage des rues;

ATTENDU les deux soumissions reçues;



ATTENDU QUE la compagnie Myrroy est le plus bas soumissionnaire.

Il est proposé par monsieur Nicolas Turcotte, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les travaux de balayage des rues soient octroyés à Myrroy pour le prix horaire de cent trente dollars (130 \$) excluant les taxes applicables pour les travaux à effectuer.

8.9 Soumission — Fauchage

2022-03-057

Il est proposé par monsieur Nicolas Turcotte, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les travaux de fauchage soient confiés à Entreprises Philippe Berthelette au coût saisonnier de mille sept cents dollars (1 700 \$) excluant les taxes applicables.

8.10 Achat – Bac de récupération de polystyrène

2022-03-058

ATTENDU QU' en novembre 2020, le conseil de la MRC du Val-Saint-François s'est engagé à poursuivre un projet de « Gestion responsable du polystyrène » sur son territoire, ayant pour objectif de favoriser la récupération et le recyclage des produits de polystyrène expansé (styromousse) et la réduction à la source des contenants alimentaires à usage unique en polystyrène;

ATTENDU QUE la MRC s'engage à accompagner les municipalités volontaires pour l'installation de points de dépôt;

ATTENDU QUE la MRC offre aux municipalités volontaires la possibilité de se procurer des bacs de récupération de polystyrène expansé au coût unitaire de 220 \$ excluant les taxes applicables;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite se procurer deux de ces bacs pour favoriser la récupération et le recyclage des produits de polystyrène expansé et desservir la population des secteurs du village et du lac Brompton.

Il est proposé par madame Lilian Steudler, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité autorise l'achat de 2 bacs de récupération de polystyrène expansé au coût unitaire de 220 \$ chacun excluant les taxes applicables auprès de la MRC du Val-Saint-François;

QU' une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC du Val-Saint-François afin de faire part l'intérêt de la Municipalité de Racine pour cette initiative.

8.11 Modification de la programmation de la TECQ 2019-2023

2022-03-059

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la



taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023;

ATTENDU QUE

la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par madame Louise Lafrance Lecours, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE

la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE

la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;

QUE

la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version N° 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

QUE

la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisation qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq (5) années du programme ;

QUE

la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE

la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n°3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

8.12 Résolution d'appui du projet de l'école primaire Notre-Dame-de-Montjoie dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur (PSIRSSES)

2022-03-060

Il est proposé par monsieur Nicolas Turcotte, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :



QUE

le conseil municipal de la Municipalité de Racine appuie le projet du Centre de services scolaire des Sommets pour la construction d'un nouveau gymnase à l'école Notre-Dame-de-Montjoie afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur;

QUE

le conseil municipal de la Municipalité de Racine s'engage à conclure une entente de service avec le Centre de services scolaire des Sommets pour la construction d'un nouveau gymnase à l'école Notre-Dame-de-Montjoie afin que ce dernier soit accessible à l'ensemble de la population.

8.13 Signature de l'entente – Projet Nouveaux Horizons

2022-03-061

ATTENDU QUE

la Municipalité de Racine a déposé une demande auprès du programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA) le 8 décembre 2021;

ATTENDU QUE

le projet a été accepté en date du 7 mars 2022 pour une aide financière de 25 000 \$ et qu'une entente doit être signée pour entrer en vigueur;

Il est proposé par madame Louise Lafrance Lecours, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE

la Municipalité autorise la directrice générale à signer le *Formulaire des signataires autorisés – Entente de subvention* d'Emploi et Développement social Canada ainsi que tout autre document pour donner effet à la présente résolution;

QUE

les dépenses liées à la réalisation de ce projet soient autorisées.

8.14 Congrès annuel 2022 de la Fédération québécoise des municipalités

2022-03-062

ATTENDU QUE

le congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités tiendra son congrès annuel du 22 au 24 septembre 2022 à Montréal;

Il est proposé par monsieur Nicolas Turcotte, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE

la Municipalité autorise l'inscription des élus suivants au congrès annuel 2022 de la Fédération québécoise des municipalités :

- Mario Côté, maire;
- André Courtemanche, conseiller;
- Michel Bergeron, conseiller;
- Louise Lafrance Lecours, conseillère.

QUE

la Municipalité défraie les coûts liés à ces inscriptions conformément au règlement en vigueur.

9. POINTS D'INFORMATIONS GÉNÉRALES



9.1 Appel à tous – Comité de toponymie

Monsieur Nicolas Turcotte, conseiller, invite les citoyens à faire aller leurs méninges pour trouver un nom au parc du terrain des loisirs.

10. DEUXIÈME PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 MINUTES MAXIMUM)

La période de questions débute à 19 h 40 et se termine à 19 h 54.

Les points suivants ont été discutés :

- Article du dernier Racinoscope – Église;
- La Brunante;
- Livre publié par monsieur Michaud;
- TECQ - Explications;
- Projet de gymnase de l'école;
- Programme Nouveaux Horizons – Informations;
- Bacs de récupération de styromousse;
- CPE – Mise à jour;
- Familles immigrantes – Mise à jour;
- Patrimoine – Comité de toponymie.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

2022-03-063

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions ou de résolutions, le cas échéant.

Madame Louise Lafrance Lecours, conseillère, propose la levée de la séance à 19 h 55.

Mario Côté
Maire

Lyne Gaudreau
Directrice générale et greffière-trésorière